

## Soutien intégratif – formes d’enseignement (année scolaire 2016-2017)

	Degré primaire (1 – 2)	Degré primaire (3 – 8)	Degré secondaire I (9 – 11)
<b>BE</b>	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel. <sup>(1)</sup>
<b>FR-fr</b>	Les cours d'appui spécialisés, les aides et conseils apportés aux maîtres, les appuis destinés à la classe et le recours aux services auxiliaires sont les éléments principaux du Concept d'intégration du 23 juin 1999.	Enseignement individuel, enseignement en groupe, Teamteaching ou classe de soutien.	Enseignement individuel, enseignement en groupe, Teamteaching ou classe de soutien.
<b>GE</b>	-	Aucune réglementation.	Aucune réglementation.
<b>JU</b>	Enseignement individuel, soutien en classe, autres personnes.	Enseignement individuel ou en petits groupes, soutien en classe, autres personnes.	Adaptation, différenciation, appui, soutien (à l'intérieur de la classe), co-enseignement (sections de classe).
<b>NE</b>	Selon le projet pédagogique de l'élève, le soutien peut avoir lieu de manière individuelle, en petit groupe ou directement dans la classe. Pour des élèves en scolarité mixte (école spécialisée et école ordinaire, le soutien à l'intégration a lieu dans la classe).	Soutien pédagogique (mesure ordinaire), soutien pédagogique spécialisé (mesure renforcée), projet pédagogique individualisé (PPI), orthophonie, mesures d'adaptation, d'aménagement, techniques en classe.	Il existe un arrêté cantonal relatif aux mesures d'adaptation et de compensation destinées aux élèves de la scolarité obligatoire ayant des besoins éducatifs particuliers. Cette réglementation ne donne cependant pas d'indication sur les formes d'enseignement possibles.
<b>VS</b>	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.	Mesures pédago-thérapeutiques.	Teamteaching, enseignement en groupe, enseignement individuel.
<b>VD</b>	Enseignement en groupe, enseignement individuel (enseignants spécialisés).	Enseignement en groupe, enseignement individuel (soutien spécialisé).	Enseignement en groupe, enseignement individuel (enseignement spécialisé).

### Remarques :

Le tableau ci-dessus présente les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Selon la réglementation cantonale, quelles formes d'enseignement sont-elles prévues pour assurer le soutien intégratif des élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques ? (mesures pour élèves allophones et particulièrement doués exceptées) ».

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

### Notes :

(1) BE : Enseignants spécialisés (logopédie, psychomotricité) pour le soutien spécifique.

**Source et complément d'information :** Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), Enquête auprès des cantons 2016-2017, <http://www.edk.ch/dyn/16272.php> (consulté le 26.02.2018).

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).